

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

---

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS227

présenté par

M. Christophe, M. Becht, M. Bournazel, Mme de La Raudière, Mme Firmin Le Bodo, M. Ledoux,  
Mme Lemoine, Mme Magnier, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 30

À l'alinéa 16, après le mot :

« seuil »,

insérer les mots :

« établi en fonction du nombre cible de patients ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à permettre au patient sans alternative thérapeutique de bénéficier d'un accès précoce à l'innovation.